

30 bis rue des Boulets, 75011 Paris

06 12 92 11 43

01 43 70 56 87 / Fax : 01 44 64 72 66

<http://sudeducation92.ouvaton.org/>

Sudeducation92@gmail.com

Un voyage en absurdie : le ministre fébrile annule un arrêté contre Kai Terada qui n'a plus cours mais maintient la mutation "dans l'intérêt du service"

Communiqué de SUD Education 92

Cocasserie : une annulation d'une suspension à titre conservatoire qui n'a plus cours

Notre camarade Kai Terada a envoyé un recours hiérarchique au Ministre de l'Education Nationale Pap Ndiaye afin de contester le bien-fondé de sa suspension de ses fonctions à titre conservatoire puisqu'aucun des éléments qui permettent une telle suspension n'étaient réunis (ces éléments sont définis par l'article Article L531-1 du code général de la fonction publique).

Le ministre Pap Ndiaye vient de répondre à ce recours hiérarchique : par un courrier daté du 26 septembre 2022, il "y fait droit", "après examen des éléments" présentés et "retire l'arrêté du 30 août 2022" qui mettait en place la suspension dans l'intérêt du service de notre camarade Kai Terada.

Le ministre Pap Ndiaye reconnaît donc que cette suspension n'était pas fondée.

C'est une vraie cocasserie puisque le rectorat a de fait réintégré Kai Terada dans ses fonctions lorsqu'il l'a affecté à son nouveau poste où il a été muté "dans l'intérêt du service", contre son gré.

L'iniquité de la suspension reconnue

Kai Terada, notre syndicat SUD Education 92 ainsi qu'une large intersyndicale dénoncent l'ensemble de cette procédure arbitraire et discrétionnaire à l'encontre d'un militant syndical dans l'exercice de ses droits syndicaux.

Nous dénonçons cette procédure qui constitue une répression antisyndicale et une sanction déguisée qui ne permet pas au mis en cause de se défendre face à l'administration.

Le Ministre Pap Ndiaye, en retirant l'arrêté qui met en place la suspension de Kai Terada à titre conservatoire, affirme que notre camarade Kai Terada a raison, que notre administration a agi de manière irrégulière mais ne change en fait strictement rien à la situation de notre camarade.

Mais une mutation "dans l'intérêt du service" pourtant maintenue

Le Ministre Pap Ndiaye reconnaît donc que la suspension était irrégulière.

Au-delà, l'administration n'a toujours communiqué aucun document qui étaye l'arrêté de mutation "dans l'intérêt du service". Nous continuons à demander que tous les éléments soient communiqués.

Notre administration reconnaît que le comportement et les propos de Monsieur Kai TERADA [...] ne sont pas constitutifs d'une faute de nature à justifier l'ouverture d'une procédure disciplinaire ». Pas même un avertissement ou un blâme. Mais qu'il doit malgré tout être muté « dans l'intérêt du service ».

Monsieur le Ministre Pap Ndiaye, encore un effort !

Reconnaissez également l'arbitraire de l'ensemble de cette procédure et annulez également l'arrêté de mutation "dans l'intérêt du service" pris à l'encontre de Kai Terada.

La démarche est simple : Kai Terada a déposé un recours hiérarchique à l'encontre de sa mutation forcée, il vous suffit d'y faire droit comme pour la suspension, puisque les motifs de la suspension étaient les mêmes que ceux de la mutation.

Un référé suspension a été déposé devant le tribunal administratif. L'audience aura lieu le 17 octobre.